

## TABLEAU DES VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

CONTRÔLES	FREQUENCES	INTERVENANTS
<b>Equipements de sécurité contre les incendies :</b>		
<i>Extincteurs</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Robinetts d'Incendie Armés et Systèmes d'extinction automatique à eau</i>	1 an	Entreprise compétente
	3 ans	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>
<i>Eclairage de sécurité</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Installations de désenfumage</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Installations de désenfumage mécanique AVEC un SSI catégorie A ou B</i>	3 ans	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>
<i>Equipements d'alarme</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Systèmes de sécurité incendie toutes catégories</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Systèmes de sécurité incendie de catégorie A ou B uniquement</i>	1 an	Entreprise compétente
	3 ans	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>
<b>Installations électriques</b>	Mise en exploitation ou après importants travaux	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>
	1 an	
	4 ans (rapport quadriennal)	
<b>Installations de gaz (réseau, appareil, stockage, évacuation)</b>	1 an	Entreprise compétente
<b>Installations de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire et contrôle technique de l'air</b>	1 an	Entreprise compétente
<b>Office de cuisine</b>		
<i>Installations de cuisson (grill, piano, plancha, etc.) et de remise en température</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Systèmes d'extraction huiles et graisses (hottes, etc.)</i>	1 an	Entreprise compétente
<b>Accessibilité</b>		
<i>Ascenseurs et montes-personnes (Vérification Réglementaire en Exploitation)</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Ascenseurs uniquement (Contrôle Technique Quinquennal)</i>	5 ans	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>
<b>Equipements sportifs et jeux de cours</b>	Tous les 3 - 4 ans	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>
<b>Défibrillateur automatisé externe</b>	Régulier	Entreprise compétente

## TABLEAU DES ENTRETIENS PERIODIQUES OBLIGATOIRES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

ENTRETIENS	FREQUENCES	INTERVENANTS
<b>Ramonage des conduits de cheminées</b>	1 an	Entreprise compétente
<b>Entretien des filtres des contrôles techniques de l'air</b>	1 an	Entreprise compétente
<b>Cuisine</b>		
<i>Installations de cuisson</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Ramonage des conduits d'évacuation en cuisine</i>	1 an	Entreprise compétente
<i>Nettoyage des filtres</i>	1 semaine	Personnel compétent
<b>Pompes à chaleur, climatiseurs, chauffe-eau thermodynamiques</b>		
<i>(sauf si contrat de performance énergétique répondant aux critères fixés par l'arrêté du 24/07/2020)</i>		
<i>De puissance nominale entre 4 kW et 70 kW</i>	2 ans	Entreprise compétente
<i>De puissance nominale de 70 kW et au-dessus</i>	5 ans	<b><u>Bureau de contrôle</u></b>